
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1891.

Division du canton de justice de paix du Rœulx et création du canton
de justice de paix de La Louvière⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE⁽²⁾, PAR M. GROSFILS.

MESSIEURS,

Le projet de loi a été approuvé par toutes les sections; la section centrale l'adopte également sans observations.

Le Rapporteur,
PIERRE GROSFILS.

Le Président,
T. DE LANTSHEERE.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 14.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. DE LANTSHEERE, était composée de MM. DEREINE, SCUMANNE, VAN HOORDE, LIEBAERT, GROSFILS et WAROCQUÉ.